



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique de l'enfance

Question écrite n° 8973

### Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf soumet à M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, le dossier des accidents dus aux défauts de conception, d'installation ou d'entretien des mobiliers urbains dont sont victimes des enfants. Il souhaite que lui soient communiquées, si elles sont disponibles, les statistiques de ce type d'accident et dans l'hypothèse où elles s'avèreraient importantes de lui indiquer les dispositions réglementaires envisagées.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ne dispose pas de statistiques précises relatives aux accidents causés par le mobilier urbain. Le système de recensement des accidents EHLASS (European Home And Leisure Accident Surveillance System) ne fait pas apparaître de problème particulier concernant le mobilier urbain. Il n'est donc pas envisagé d'actions dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8973

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** équipement et logement

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 423